MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-317

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée directrice-générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Romain:

Que lors de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2019, a été adopté le **Règlement 2019-317 sur les systèmes d'alarme**.

Les municipalités de la M.R.C. du Granit ont toutes entamé ou complété le processus d'adoption de ce règlement sur les systèmes d'alarme, qui sera ainsi harmonisé à l'ensemble du territoire de la M.R.C.

Copie du règlement est disponible sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal, aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-ROMAIN, CE 9ième JOUR de JUILLET 2019.

Nicole Chicoine

Directrice-générale /Secrétaire-trésorière